

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE**  
**Jeudi 25 janvier 2024**

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

À retourner par mail avant le 22/01/2024 à [drhautsdefrance@unep-fr.org](mailto:drhautsdefrance@unep-fr.org)

Je soussigné·e .....  
Entreprise .....  
Ville (dépt.) .....  
Adhérent·e de l'Unep Hauts-de-France et à jour du paiement de ma cotisation,

Après avoir pris connaissance du texte ci-dessous de la résolution unique proposée au vote de l'Assemblée Générale du jeudi 25 janvier 2024 :

*Election du Président et du Bureau de l'Unep Hauts-de-France*

*Après présentation de la lettre de candidature, ci-annexée, du candidat unique, Jean-Luc Gardien est élu Président de l'Unep Hauts-de-France.*

Et conformément à l'article 3 du TITRE 3 – ASSEMBLEES GENERALES des statuts du Syndicat,

Déclare émettre le vote suivant sur ladite résolution (***cochez la case de votre choix***):

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

Fait à ....., le ..... / ..... / 2024

**Signature**

**\*\* NOTE IMPORTANTE \*\***

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'Unep Hauts-de-France par mail avec accusé de réception à [drhautsdefrance@unep-fr.org](mailto:drhautsdefrance@unep-fr.org), soit le **22 janvier 2024 à 11h au plus tard**.